



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné que :

Le Règlement numéro 240-24 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre est entré en vigueur le 23 avril 2025. Ce règlement vise à permettre à titre d'usage principal à l'intérieur de la grande affectation Villégiature du Lac Sartigan à Saint-Alfred, un stationnement sur le lot 4 962 242.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca, par la poste au 111, 107e Rue à Beauceville QC G5X 2P9, ou en s'adressant à l'une des municipalités de la MRC.

Donné à Beauceville

Ce 27 mai 2025

A handwritten signature in blue ink that reads "Marcelle Paradis".

Marcelle Paradis

Directrice générale et greffière-trésorière